

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2018

Date de la convocation : 21 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Claude PLÉAU, Maire

Nombre de Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 10
- absents : 3
- votants : 11

Etaient présents : M. Claude PLÉAU, Mme Line FLEURY, M. Cédric CHAUVETTE, Mme Laure CROTTÉ, M Jean-Pierre GROS, M. Daniel RAGU, Mme Thérèse MÉRANGER, M. Gérard HÜSSLER, Mme Christine RUBLON, Mme Corinne RICHARD

Etaient absents : Mme Nelly GACHET ayant donné procuration à M Claude PLÉAU, M Christophe BAILLY, M. Luc MORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : A l'unanimité, Madame Line FLEURY a été élue secrétaire de séance et Madame Sylvie BONGIBAUT secrétaire auxiliaire

PROCES VERBAL : Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité

Date de la publication et de la télétransmission : **3 - JUIL. 2018**

Date de réception en Sous-Préfecture : **3 - JUIL. 2018**

1 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Il est constaté que le nombre total de locations (Commune et Hors Commune) a diminué depuis 2010.

Aussi, afin d'encourager la location de l'espace Séguier, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs de locations pour les Saint-Brissonnais à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

- 300€ au lieu de 400€ pour la location
- 300€ au lieu de 680€ pour la caution

Les conditions de locations restent inchangées ainsi que tous les autres tarifs (hors Commune et entreprises de St Brisson/L).

2 - REFECTION ET TRAVAUX DE PEINTURE DES VOLETS DE LA MAIRIE

Les volets de la mairie, les croisées ainsi que la porte de l'ancienne mairie sont en mauvais état.

Il convient par conséquent de prévoir la réfection de ces derniers et de les repeindre dans les tons des couleurs autorisées par Mme l'Architecte des bâtiments de France.

Les travaux sont estimés à 5618.33€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- D'engager les travaux de réfection des volets, croisées et porte de la mairie
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable et signer tous documents relatifs à ce dossier

3- RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU EN 2017

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et le décret du 6 mai 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement, le rapport sur la gestion du service de l'eau au cours de l'exercice 2017 établi conformément aux indicateurs techniques énumérés par le décret du 6 mai 1995 (journal officiel du 7 mai 1995) est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 adopté par le conseil syndical des Eaux le 24 mars 2017.

4 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES EPREUVES HIPPIQUES A LAMOTTE-BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la Ville de Paris organisera les jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024
- Considérant que les jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de St Brisson/Loire est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît ;
- Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;
- Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la Commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose d'un plus grand espace équestre d'Europe ;
- Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales ;
- Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;
- Considérant que la Commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaires afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **d'Apporter son soutien** à la candidature de la Commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024

5 – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'acquisitions d'un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles la commune a renoncé à exercer son droit :

Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie	Concerne
ZI	87	Rue des Dames	3 a 68 ca	<u>Vendeur</u> : MMme COLLIN Jean-Pierre 30 bis rue d'Autry 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE <u>Acheteur</u> : MMme DEPARDIEU Antoine 4 rue Paul Bert 45500 GIEN
ZI	89	Rue des Dames	16 ca	
ZO	30	La Cour d'en Bas	2 a 16 ca	<u>Vendeur</u> : Mme RAGU-NAQUIN Roberte 2 avenue de Chantemerle 45500 GIEN <u>Acheteur</u> : M FROMENT Alain 52 chemin de la Cour d'en Bas 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE
ZO	(partie de 30)	259 chemin des Thénoux	58 a 18 ca	<u>Vendeur</u> : Mme RAGU-NAQUIN Roberte 2 avenue de Chantemerle 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE <u>Acheteur</u> : M MAYOUX Nicolas 351 rue des Jours 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE
ZL	57	Les Porais	10 a 75 ca	
AD	349	12 rue du Colonel Chevreau	6a 17 ca	<u>Vendeur</u> : M JOLLIOT Robert 12 rue du Colonel Chevreau 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE <u>Acheteur</u> : MMme LABORDE Etienne 4 rue Charles Duport 92270 BOIS COLOMBES
AD	350	Le Bourigault	8a 52 ca	
AD	356	14 rue du Colonel Chevreau	3a 39 ca	

6 – QUESTIONS DIVERSES

Les agents du service technique ayant passé leur CACES nacelle, les guirlandes de Noël pourront dorénavant être installées en régie.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'installer la totalité des illuminations jusqu'au rond-point des Prunelles, entre le 3 et 7 décembre 2018 jusqu'au 8-10 janvier 2019.

Monsieur le Maire fait part du montant estimatif de l'enfouissement des réseaux de la rue des Ruets soit 29 167€ HT; le Conseil Départemental étant le maître d'œuvre de ces travaux, la participation communale sera de 30% soit 8750€.
Des devis devront être demandés pour connaître le montant total des travaux, y compris éclairage public qui reste à la charge de la Commune.

M GROS informe que la consultation des entreprises pour la mise en place des chicanes sur la RD52 est en cours.

Madame CROTTÉ rend compte que le SIS a opté pour la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2018. Un centre de loisirs aura lieu le mercredi à St Martin (essai 1 an).

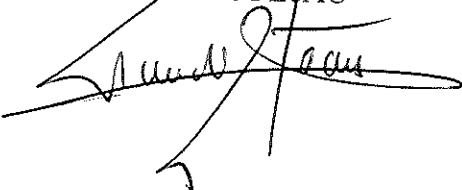
Le vide-grenier de l'Association des parents d'élèves aura lieu exceptionnellement à St Martin/Ocre cette année.

La date retenue pour la remise des prix des maisons fleuries est le 22 novembre 2018 à 18h30 à l'Espace Séguier.

Madame RICHARD fait part qu'il est difficile voire dangereux pour les piétons de marcher sur le trottoir de la rue d'Autry, entre l'entreprise NOISELIET jusqu'aux Prunelles ; des véhicules y stationnant. Cette question sera vue avec M BERTON de la DRBD (étude pour mise en place de barrières).

Le Maire,

Claude PLÉAU



La secrétaire de séance

Line FLEURY



La secrétaire auxiliaire

Sylvie BONGIBAULT

